

L'Afrique francophone, des collectionneurs ?

« Il faut le savoir, il est de plus en plus difficile de trouver des timbres des pays de l'Afrique de l'Ouest comme il est difficile de prouver leur légalité ». Cette phrase tirée du préambule du volume 5 « Afrique de l'Ouest » du catalogue de l'éditeur allemand Michel a excité notre curiosité. Nous avons cherché à savoir pourquoi il était plus difficile de se procurer ces timbres aujourd'hui en 2006, alors que rien n'était aussi facile en 1906.

La parution d'un nouveau catalogue est toujours un événement qu'on apprécie ; non seulement il donne de nouvelles cotes – en hausse ou en baisse – qui permettent de réévaluer nos collections, mais il affiche aussi toutes les nouveautés émises par les différents pays et l'utilisateur du catalogue découvre alors les timbres qu'il possède et ceux qui lui manquent. Le nouveau catalogue Michel consacré aux pays d'Afrique de l'Ouest (volume 5) qui est paru en

décembre dernier nous a particulièrement intéressé car il traite de dix pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo), dix pays également suivis par le catalogue *Yvert & Tellier* dans son tome 2, 2^e et 3^e parties, cette dernière n'étant pas encore publiée. Au delà des hausses, parfois substantielles, qui affectent certaines émissions de la période coloniale, nous avons constaté avec surprise des cotes étonnement hautes pour certaines nouveautés parues ces toutes dernières années (entre 25 et 200 € ! pour des timbres avec quelques centimes d'euro de valeur faciale), le fait aussi que certaines ne soient que mentionnées mais sans aucune cotation et aussi la faiblesse de la production philatélique de la plupart de ces pays pour les cinq dernières années, c'est-à-dire de 2002 à 2006.

Bien sûr, il y a quelques exceptions mais le fait est suffisamment inhabituel pour ne pas passer inaperçu. Les collectionneurs le savent bien, eux qui se sont détournés de ces pays déplorant la débauche d'émissions auxquels certains s'adonnaient. Mais cette fois-ci, les administrations postales de ces pays se montrent particulièrement parcimonieuses, à tel point que le nombre d'émissions à comptabiliser pour certaines années s'élève à ... zéro !

Des lecteurs passionnés par la philatélie africaine nous ont maintes fois interpellés, déplorant le fait que nos pages consacrées aux nouveautés ne traitaient jamais de

BÉNIN : l'art du recyclage

Sans doute un des pays les plus potentiels sur le plan philatélique en raison du « recyclage » régulier de ses timbres. Depuis 1976, année où l'ancien Dahomey reprend le nom de « République populaire du Bénin » pour de nouveau changer en 1990 en « République du Bénin », l'Office des postes béninois a pris pour habitude de surcharger tous ses stocks de timbres invendus. Réalisées sur place à intervalles plus ou moins réguliers, ces surcharges sont vendues localement pour l'affranchissement et ne sont pas diffusées vers les milieux philatéliques. Précisons également que la poste béninoise ne fait pas enregistrer ce type de timbre dans le programme WNS. Les collectionneurs les découvrent généralement sur des enveloppes (ou des découpures) de courrier récupérées bien après leur émission.

Plus complet que l'*Yvert et Tellier* dans ce domaine spécifique, le catalogue Michel mentionne ces émissions et les cote très avantageusement : de 30 à 500 € à l'état neuf ! Ceci s'explique par la rareté intrinsèque

de ces surchargés même émis récemment, car personne ne les possède même en petite quantité. Quant aux émissions que nous qualifierons de « normales », elles bénéficient de cotes raisonnables. Le Michel signale aussi et cote certaines séries dont la légitimité est douteuse, certaines valeurs des dites séries auraient été vues sur du courrier.

Bien qu'il n'ait pas été émis durant la période que nous traitons mais en 1988, ce timbre surchargé ci-dessous illustre parfaitement notre propos. Plutôt que de laisser « pourrir » ses stocks de timbres dans son « caveau », l'office postal du Bénin les surcharge de nouvelles valeurs faciales adaptées à un usage plus courant. Cela lui permet également de réaliser des économies en évitant de commander de nouveaux timbres ou un tirage auprès d'un imprimeur.



Ce timbre appartient à une série émise le 19 décembre 2003. Tout à fait légale, elle comprend 7 valeurs et est enregistrée sur le programme WNS. La valeur faciale totale de la série s'élève à 2 225 F CFA soit 3,58 € mais la cote du Michel, elle, atteint 45 €. Une différence étonnante qui pourrait s'expliquer par un mauvais approvisionnement du marché philatélique d'Outre-Rhin et une rareté toute relative de cette émission dont déjà deux valeurs ont été surchargées en 2005 et 2006 !



Ce timbre de 1973 du Dahomey a donc été surchargé 15 ans après son émission ; son tirage est inconnu. Le catalogue *Yvert* ne le mentionne pas à l'inverse de l'allemand Michel qui lui attribue une cote de 60 € à l'état neuf contre 3 € oblitéré. Pas mal pour un timbre dont la valeur faciale de 10 FCFA ne représente que... 0,016 € !

le nouvel eldorado

ces pays. Et bien l'explication tient en partie de cela.

Mais pour essayer de mieux comprendre cette nouvelle situation, il nous faut remonter une dizaine d'années en arrière, au début des années 1990 lorsqu'il est envisagé de fermer le B.E.P.T.O.M. (Bureau d'études des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer) et son Agence sise avenue de la Bourdonnais à Paris. Cet organisme dépendant du ministère de la Coopération avait, entre autres missions plus spécifiquement orientées vers les télécommunications, un service opérationnel s'occupant de la fabrication de timbres pour le compte des Territoires d'Outre-mer mais aussi pour les Etats africains comme ceux que nous avons cités plus haut. C'était l'époque bénie où l'Imprimerie de Périgueux faisait tourner ses rotatives taille-douce à plein régime, c'était le temps où, négociants et collectionneurs pouvaient se procurer tous les timbres des pays d'Afrique francophone à l'Agence des Timbres-Poste

BURKINA FASO : retour aux valeurs sûres

Un petit pays le Burkina ? Avec ses 70 bureaux, ses 200 guichets et ses cinq millions d'objets de correspondance traités chaque année, il lui faut réellement des timbres. Après s'être aventuré sur la voie des émissions pléthoriques, dénuées d'intérêt et dépourvues d'utilité entre 1995 et 2000, le Burkina Faso s'est reconstruit une parfaite identité philatélique avec des séries illustrées avec des sujets locaux qu'il s'agisse de la faune, de l'artisanat, du folklore et du tourisme, sans oublier les grandes manifestations d'ordre national ou international, ce qui semble être toute conformité lorsqu'on est un pays qui a pris le nom de République des hommes intègres.

Par ailleurs, on soulignera quelques écarts de cote entre les éditeurs français et allemand pour quelques séries récentes : la série « Musée national » de 2001 (n° 1265/9) cote 30 € chez Yvert contre 44 € chez Michel, les « poissons » également de 2001 (n° 1270/5) valent 18,50 € chez Yvert contre 38 € chez Michel.



La dernière émission en date du Burkina Faso est une série de trois timbres dédiés à l'Année Senghor. Le Michel cote 9 € cette série émise au début du mois de mars 2006.

d'Outre-Mer (ATPOM) au seul prix de leur valeur faciale. Ces services d'impression et de diffusion représentaient une véritable aubaine pour les offices postaux de ces différents Etats car, au-delà de la très belle qualité des timbres, ils n'avaient à se soucier de rien pour les faire connaître dans les milieux philatéliques : communiqués de presse réguliers, photos des futures émissions, etc., la presse philatélique de l'époque était également ravie

de participer à cette facette de la coopération franco-africaine en publiant toutes ces nouveautés. Mais montré du doigt en 1991 par un rapport dans lequel il est expliqué que la « coopération » telle qu'elle est pratiquée n'est pas ce qu'elle devrait être, le BEPTOM disparaît sous le coup d'un arrêté pris par Edouard Balladur le 22 décembre 1994.

Bien évidemment, les offices postaux concernés avaient été prévenus et tous se mirent en quête



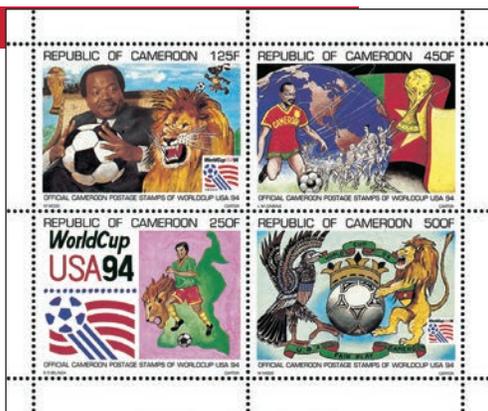
Emis en janvier 2005, ce timbre appartient à une série de trois valeurs, la seule qui est enregistrée sur le programme WNS de l'UPU. Pour la même année, le catalogue Michel liste et cote deux autres émissions, l'une dédiée aux outils agricoles, l'autre aux coiffes traditionnelles, deux séries de 4 et 5 timbres imprimées par Cartor Security Printing fort bien réalisées et dont la facture ne laisse planer aucun doute quant à leur parfaite légalité. Alors pourquoi ne figurent-elles pas sur le site de l'UPU ?

CAMEROUN : la disette

Onze timbres en 1998, deux l'année suivante, trois en 2000, quatre et un bloc en 2001, trois et deux blocs en 2002 ..., voici une administration postale qui brille par la faiblesse de sa production philatélique avec moins de trente timbres émis depuis ces dix dernières années. A moins qu'on ne découvre des émissions, provisoires ou autres, qu'on ne connaissait pas, la poste camerounaise écoule ses stocks de timbres constitués des séries plus ou moins anciennes. Contrairement à d'autres administrations postales, elle n'a jamais confié la production de ses timbres à des agences préférant plutôt traiter avec de grands imprimeurs, un gage à la fois de sérieux et de sécurité dans un domaine où les dérapages ont été et sont encore assez fréquents. Pas d'écarts significatifs à remarquer sur le plan des cotations, le Cameroun est philatéliquement un pays qui fait preuve d'une très grande stabilité même si l'on peut regretter le trop faible nombre d'émissions.



Un des trois timbres émis en 2002 est dédié à la 71^e assemblée générale d'Interpol à Yaoundé. Comme très souvent, la poste du Cameroun a fait appel à l'imprimeur Cartor pour réaliser cette émission qui s'accompagne d'un bloc-feuille.



Pour leur qualification à la phase finale de la Coupe du Monde de football aux USA en 1994, les « Lions indomptables » avaient eu droit à une série de quatre timbres que l'on voit ici regroupés sur un même feuillet. Le dit feuillet, lui, était inséré dans un petit encart vendu 2 500 FCFA soit 1 175 F de plus que la valeur faciale, une surtaxe destinée à couvrir les frais de l'équipée camerounaise de l'autre côté de l'Atlantique. Coté 13,50 € chez Yvert & Tellier, ce petit bloc atteint les 80 € chez Michel, une performance particulièrement intéressante, qui, attention, n'a rien à voir les 8 € de cote donnés à la série des quatre timbres détachés.

UNION POSTALE BERNE, le 28 novembre 2005
UNIVERSELLE
Cirulaire du Bureau international 388
Niger - Emissions illicites de timbres-poste

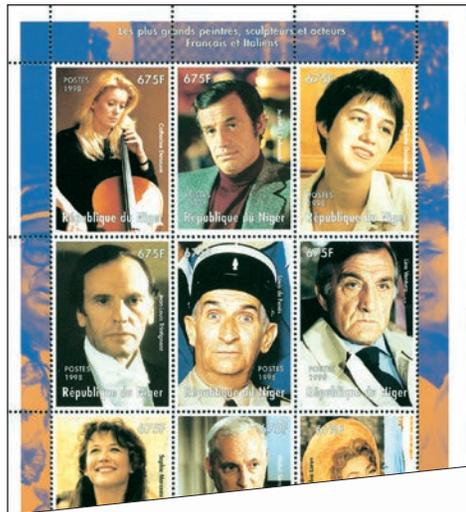
Madame, Monsieur,

L'administration postale du NIGER me prie de vous communiquer ce qui suit:

«J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, afin que vous en informiez les Pays-membres de l'Union, l'émission et la vente illicites de plusieurs séries de timbres-poste portant le nom du Niger et diffusés sur des sites Internet. Tout en condamnant énergiquement cet acte d'agression à la souveraineté d'un Etat et de piraterie qui relève du vol et de l'usurpation, la poste du Niger demande à tous les pays de l'aider à combattre ce fléau qui détériore l'image de nos administrations postales et de nos Etats. La poste du Niger rappelle également que, en tant que membre de l'Association mondiale pour le développement de la philatélie, les timbres qu'elle émet se trouvent sur le site Internet du système WNS de l'UPU (www.wnsstamps.ch). Le Niger demande à tous les Pays-membres de l'UPU d'interdire la circulation de ce type de timbres sur leur territoire. Pour l'heure, le Niger entreprend déjà les démarches pour identifier et poursuivre devant les tribunaux les responsables de ces actes illicites. A toutes fins utiles, nous vous envoyons en annexe la liste non exhaustive des timbres-poste illégalement émis au nom du Niger et se trouvant sur certains sites.»

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur des marchés,
K.J.S. McKEOWN



3
Annexe/Annex

Timbres-poste illégalement émis

Lady Diana (1997); Animaux du monde (1998); Life on earth; Princess Diamanked; Princess Diana & Elton J.; Les Beatles & Siivi Vartan; Elvis Presley (1998); Kennedy space center; Popey sailor; Antarcica-Roal 1911; Golf pro bobby 20th; Charle Charlin Douglas; GWTW GOLF; Joe DiMaggiol.; Butterflies; Pinochro somber Mto JFK (1999); Festival of fashion history; Festival of music history; Jean I. II en Afrique; Les grands acteurs Fce et Itale; Frank Sinatra et Princess Grace; Prince Diana et Elton John; Niger sheet let of train; Walt Disney souvenir; Millenium 1950-1959; Sidney olympic 2000; Nobel prize T. Roosevelt.

Voici une des fameuses circulaires de l'UPU concernant les émissions illicites. En l'occurrence, la victime est l'administration postale du Niger qui a découvert des timbres et des blocs soit disant émis par elle en 1998. Ces circulaires peuvent être consultées sur le site www.wnsstamps.ch

CÔTE D'IVOIRE : la surabondance

Lorsqu'un Etat se trouve dans une situation politique instable, il s'affaiblit et prête le flanc à toutes sortes d'agressions intérieures comme extérieures. La philatélie ivoirienne n'y a pas échappé et l'on dénombre pas moins d'une vingtaine d'émissions en 2005 dont le caractère thématique est acceptable mais l'utilité discutable. L'éditeur allemand a pris bien soin de séparer le bon grain de l'ivraie tant le nombre d'émissions « pirates » a été conséquent cette année-là, au moins équivalent à celui des émissions légales. Encore faut-il se demander s'il a bien contrôlé ce travail puisqu'il enregistre un peu plus de 100 timbres pour l'année 2005 alors que la poste ivoirienne n'en a déclaré que 37 sur le programme WNS de l'UPU ? Curieusement, le Michel n'affiche aucune cotation pour l'ensemble des séries émises en 2004 à l'inverse d'Yvert & Tellier. Est-ce à penser que les grands distributeurs de nouveautés d'Allemagne ne disposent pas de ces séries et qu'aucun prix de base ne peut être fixé ? Il est vrai que ces émissions ne sont pas le fait d'agences philatéliques, elles ont été exécutées par l'imprimeur Cartor et ont donc été livrées sur place sans autre diffusion que celle qu'a bien voulu en faire la poste ivoirienne. Ce n'est pas le cas de la plupart des séries émises en 2005 (réalisées par des agences) qui, elles, sont bien cotées, parce que très largement diffusées sur les marchés philatéliques de la planète. Mais ce qui reste le plus inquiétant, c'est que ces émissions d'agences (à deux exceptions près) ne soient pas listées sur le programme WNS de l'UPU.



Un bel exemple de disparité de cotes entre éditeurs français et allemand. Ce timbre fait partie d'une série de trois valeurs émises en décembre 1995 dont la cote est de 50 € chez Michel contre 9 € pour Yvert. Réalisée par l'imprimeur britannique Harrison and Sons, livrée à Abidjan, cette série n'a pas fait l'objet d'une diffusion assidue auprès des distributeurs de nouveautés et notamment de ceux d'Allemagne.



Ce timbre montrant un masque traditionnel fait partie d'une série de trois timbres réalisés par un imprimeur indépendant. S'il figure bien dans le programme WNS et s'il est bien mentionné dans le Michel, ce dernier, en revanche, ne le cote pas. Il existe manifestement un gros souci d'approvisionnement en nouveautés en Allemagne.

Ce timbre avec une faciale impressionnante de 2 775 FCFA (4,23 €) appartient à une série de dix valeurs émises en décembre 2005. Listé sur le programme WNS, c'est une réalisation d'agence et il est bien coté dans le Michel.



●●● d'organismes susceptibles de fournir les mêmes prestations de service et pour certains, c'est à ce moment que les dérives ont commencé.

Après la disparition du BEPTOM

Parmi les différents acteurs de l'industrie du timbre, on distingue les imprimeurs et les agents. L'imprimeur, lui, se contente d'imprimer et de livrer les timbres ; il n'en fait pas la communication, ce n'est pas son rôle. Pour cela, il lui faudrait disposer d'un service complet avec le personnel compétent, un gros fichier d'adresses, etc.. C'est coûteux et peu rentable pour lui. L'agent, lui, s'il n'est pas imprimeur, peut vous en trouver rapidement et faire exécuter l'impression de vos timbres. Il peut être un excellent conseiller ou consultant mais surtout, il a l'énorme avantage de connaître les milieux philatéliques à l'échelon de la planète. Alors pas de souci pour faire connaître vos

GUINÉE : la jungle

timbres, pour les commercialiser dans tous les pays du monde, pour les faire lister et coter par tous les grands éditeurs de catalogues. Mais, comme dans n'importe quel domaine d'activité, il y a des agents sérieux et consciencieux, et d'autres qui le sont moins...

Nos pays africains se sont donc adressés à ces deux catégories d'interlocuteurs, et pour en mesurer les conséquences, il vous suffit simplement de feuilleter les pages de n'importe quel catalogue à partir de l'année 1994. Selon les pays, le résultat n'est pas toujours des plus heureux.

Souvent séduits par des contrats alléchants avec un coût d'impression meilleur marché, certains offices postaux africains se sont laissés naïvement orienter vers une politique marquée par la multiplicité des émissions. En effet, ces pays ont tous une philatélie essentiellement tournée vers l'extérieur, le marché interne étant quasiment inexistant, les timbres ne servant qu'à l'affranchissement du courrier. Alors évidemment le calcul est simple : plus un pays fait d'émissions et les vend, plus cela lui rapporte. Cet argument essentiel et majeur qu'exploitent les agents n'a qu'un seul défaut : le trop est l'ennemi du bien. Ce scénario a déjà été vécu par nombre de pays du monde entier depuis que la philatélie existe, et consiste essentiellement en une sorte de gavage des collectionneurs qui a pour conséquence à court terme le détournement de ces derniers pour le pays qui le pratique. Certains de nos offices postaux se sont laissés malgré tout séduire par les attraits d'une manne financière prometteuse. Et c'est vrai que cela fonctionnait, au début du moins, car les mois passant, la manne en question fond tout aussi vite que la neige sous le soleil des tropiques. Conséquence immédiate, le ou les agents (car ils

L'ancienne Guinée, celle de Sékou Touré qui, en 1958, tourna le dos au Général de Gaulle, n'a que très rarement fait imprimer ses timbres en France préférant confier sa production à différentes agences qui se sont succédé au fil des cinquante dernières années. Inévitablement, la production est massive et là encore, difficile de différencier les bonnes des mauvaises émissions. Inscrite au programme WNS, la Guinée n'a, à ce jour, fait enregistrer aucun des timbres qu'elle a émis depuis 2002, année où ce programme a été mis en place. Ce qui est toutefois très intéressant mais, qui, hélas, n'a pas été suivi de mises à jour depuis décembre 1999, c'est le programme des émissions guinéennes qui peut être consulté sur le site Internet de l'Office de la Poste guinéenne à Conakry et où l'on découvre ce qui a été émis entre 1995 et 1999. Mais là où le bât blesse, c'est qu'on y voit beaucoup moins de timbres que ceux qui figurent dans les catalogues et que paradoxalement, on y trouve des timbres qui ne sont pas dans ces mêmes catalogues, un comble ! On émettra donc le souhait que la poste guinéenne veuille bien un jour, cela permettra aux collectionneurs de mettre de l'ordre et de faire le tri dans cette véritable jungle d'émissions aussi dense que luxuriante.



ont parfois plusieurs à travailler pour le même pays) encouragent à la production et des 30 ou 50 émissions ou séries prévues on passe rapidement au double si ce n'est plus. Cela s'est déjà vu et se voit encore, notamment par exemple pour certaines îles des Caraïbes.

Ce tableau déjà peu idyllique peut s'entacher encore avec l'apparition d'émissions dites « illégales ». Ces émissions « pirates » sont le fait de gens peu scrupuleux qui, profitant soit de la carence des autorités, soit d'une situation poli-

tique locale fragile, ou encore du désordre ambiant généré par une guerre civile, réalisent pour leur propre compte des émissions au nom du pays concerné.

Elles ressemblent à s'y méprendre aux émissions officielles et n'importe quel collectionneur peut se faire piéger car il est dépourvu de tout moyen de vérification et n'a aucune raison de mettre en doute leur légitimité. Qui plus est, ces timbres sont souvent distribués sur le marché philatélique par les canaux habituels, apparaissent même parfois cotés dans les cata-



Emise le 1^{er} décembre 1997, cette série de quatre valeurs « 50^e anniversaire de l'UNICEF » ne semble pas être connue du catalogue Yvert & Tellier. Le Michel se contente de la lister mais ne lui attribue aucune cotation. Nous l'avons pourtant trouvée sur le site officiel de la Poste Guinéenne !

Autres timbres inconnus, ceux émis en 1998 pour la Journée de la Protection de l'Environnement. Yvert & Tellier ne semble pas les connaître quant à Michel, il n'en connaît qu'un, celui à 200 FNG, et il ne le cote pas. Pourtant, d'après la poste guinéenne, ce sont bien trois valeurs qui ont été émises, à 200, 300 et 750 FNG.

MALI : le retour de l'enfant prodige

Sans doute le pays le plus fidèle à la France en matière de philatélie mais qui doit décrocher à partir de 1992-93 pour les raisons expliquées plus haut. Ce pays, pourtant étiqueté comme très sérieux, tombe alors dans les excès et produit, lui aussi, une déferlante d'émissions entre 1995 et 2000. Un sérieux coup de frein sera donné en 2001 avec en tout et pour tout une unique émission de trois timbres. 2002 et 2003 seront également modestes sur le plan quantitatif (deux fois quatre timbres d'après ce qui a été enregistré sur le programme WNS), rien en 2004 et neuf timbres en 2005. Cette prodigalité devrait lui permettre de reconquérir rapidement la faveur des collectionneurs.



En 1993, lâchée par le BEPTOM, la poste malienne fait appel au célèbre imprimeur helvétique Courvoisier qui lui fait des offres intéressantes pour la fabrication de ses

timbres. Cinq émissions totalisant 18 timbres verront ainsi le jour cette année-là. Mais le plus intéressant n'est pas là : en Allemagne, chaque série cote 100 € (soit 500 € au total). Chez Yvert (édition 2002), la cote de ces différentes séries oscille entre 3 et 12 € ! Un écart énorme dont nous ne comprenons pas les raisons.



Jun 1992, faute de pouvoir faire imprimer ses timbres à Périgueux, la poste malienne décide la surcharge de 27 timbres (poste et avion) avec de nouvelles valeurs faciales appropriées aux tarifs en cours (de 25 F à 240 F CFA). Pour le catalogue Yvert, ces différents timbres cotent péniblement entre 30 centimes d'euro et 3 €, pour Michel – qui ne les cote pas tous – ils valent un minimum de 15 € à l'état neuf.



Une des deux valeurs « Tourisme » émises en août 2005. Ces timbres ont été imprimés par l'imprimerie de la Poste de Tunis qui réalise par ailleurs de fort jolis timbres.

MAURITANIE : la sagesse des hommes du désert

Contrairement à certaines de ses consœurs d'Afrique, la poste mauritanienne a maintenu un rythme d'émissions tout à fait raisonnable, s'en tenant à l'essentiel et sans excès. Une situation qui perdure jusqu'au début des années 2000 lorsqu'elle découvre et dénombre une centaine de timbres frauduleux, libellés en son nom, circulant sur le marché et proposés à des prix assez élevés. Considérant que ces vignettes représentaient une « grave atteinte à l'intégrité morale, religieuse et économique de la Mauritanie, à son service postal et à l'Union postale universelle dans son ensemble », elle adresse, en 2003, une vigoureuse plainte à l'organisation précisant même qu'elle n'avait pas émis de timbres depuis la fin 2000.



Disposant d'un site Internet où l'on peut voir ses émissions, membre également du programme WNS, la Société mauritanienne des postes se montre particulièrement vigilante et ce ne peut être qu'un bien pour les collectionneurs.

Un des 22 timbres émis par la Mauritanie en 2005. Comme certains ne manqueront pas de le remarquer, c'est l'ITVF de Périgueux qui les imprime et on peut dire ici que ce timbre-photo représentant un scorpion est fort bien réussi.

● ● ● logues ce qui les « officialise » et leur donne le semblant de légitimité postale et philatélique qu'ils ne possèdent pourtant pas. Ce genre d'émissions est tout à fait dommageable pour l'office postal concerné en ce sens qu'il s'ajoute à la production officielle mais aussi parce que cela ne lui rapporte strictement rien et surtout c'est un manque à gagner certain. Car vous

l'aurez bien évidemment deviné, les produits de la vente de ces bouts de papier vont tout naturellement à celui ou ceux qui en ont initié l'émission.

Certains pays sont attentifs, ils lisent la presse philatélique, regardent les prix courants de marchands et n'hésitent pas à contacter les éditeurs de catalogues. Ainsi lorsqu'ils découvrent des timbres libellés à leur nom et dont ils n'ont jamais soupçonné l'existence, ils n'hésitent pas à avertir les milieux philatéliques et aussi l'UPU qui répercute l'information par voie de circulaire (voir en page 40).

Certains sont même allés plus loin en s'abstenant d'émettre quoi que ce soit pendant un an ou deux. Alors évidemment, tout ce qui pouvait apparaître à leur nom sur le marché ne pouvait qu'être faux ! Certains collectionneurs peuvent raisonnablement être un petit peu effrayés par le tableau peu reluisant que nous venons de brosser. Qu'ils se rassurent, la philatélie africaine a aussi d'excellents côtés et les « chopins » sont toujours possibles, même aujourd'hui. Ces « bonnes affaires » se caractérisent la plupart du temps par des cotes particulièrement attractives car élevées ou par l'absence même de cotations. Dans les deux cas, cela signifie que ces timbres existent en tout petit nombre sur le marché et qu'ils sont donc rares.

Quelques pièces remarquables

Les bénéficiaires de cette rareté sont principalement de deux catégories : tout d'abord les timbres qui sont surchargés localement et dont la diffusion reste limitée au trafic intérieur, ensuite ceux réalisés par des imprimeurs, livrés sur place et n'ayant fait l'objet d'aucune diffusion sur les marchés philatéliques.

Les premiers ne font, eux aussi, l'objet d'aucune communication

auprès des collectionneurs. Ces derniers les découvrent généralement tout à fait par hasard sur du courrier expédié par des coopérants. Logique, même si le téléphone est pratique pour communiquer, même si les courriels peuvent facilement remplacer les courriers que l'on s'envoie d'ordinaire, il y a toujours, de temps à autre, l'obligation d'expédier par la voie postale des documents administratifs, de santé, de retraite, etc., etc.. Et c'est souvent sur ce courrier des coopérants expatriés (évidemment récupéré) que les collectionneurs découvrent ces « nouveautés ». Objet également de chiffres de tirage peu importants, ils sont souvent rapidement épuisés de sorte que, oui, ce sont de véritables raretés.

Pour les seconds, leur découverte obéit aussi au même scénario. Normalement moins rares puisque leur tirage est quand même un peu plus conséquent que les surchargés, il arrive toutefois qu'on ne les découvre que deux ou trois ans après qu'ils ont été mis en vente dans leur pays d'origine ! Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, le fait est bien réel et s'est déjà rencontré dans presque tous les pays d'Afrique francophone. Regardez les catalogues, de temps en temps les reproductions imprimées sont celles de timbres oblitérés ; cela signifie que l'éditeur n'a pas trouvé d'exemplaire neuf pour illustrer son ouvrage.

Mais la question que vous vous posez certainement est de savoir comment faire pour se procurer ces timbres ou comment avoir la chance de les trouver.

Sans garantie quant aux résultats, nous pourrions vous conseiller de vous adresser aux services philatéliques des pays qui vous intéressent. Tous n'en sont pas dotés, de même qu'ils n'offrent pas toujours les mêmes prestations. Si, par exemple, vous demandez à

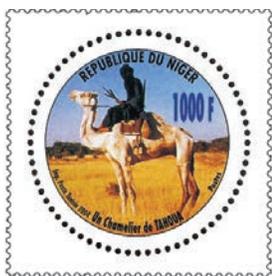
NIGER : très people

Pour le Niger, cette deuxième partie des années 1990 aura sans doute été la plus exubérante de toute son histoire philatélique. Entre Betty Boop, Frank Sinatra, l'incontournable Princesse Diana, Popeye et Olive, des stars du golf, du ping-pong et du base-ball sans oublier Michael Schumacher et Zinedine Zidane, on se demande en fait qui a bien pu échapper à cette timbrification frénétique et presque systématique souvent pratiquée avec un goût discutable. Ajoutez à cela le cortège inévitable d'émissions illégales et vous avez une vision de l'« enfer » philatélique qu'ont traversé les postes nigériennes pendant les années 1996-2001. A partir de 2002, cette surenchère d'émissions cesse enfin et le Niger est redevenu un pays « normal » dirons-nous et nous en sommes bien contents pour lui.



La plupart des émissions du Niger de la fin des années 1990 sont, vous l'aurez deviné, le fait d'agences. Il y a eu quelques rares timbres réalisés par des imprimeurs comme cette figurine de mai 1998 honorant le professeur A Dioffo. Comme nous l'avons déjà noté pour d'autres pays, le marché allemand ne semble pas en avoir disposé d'où une cote qui peut sembler extravagante de 150 € contre... 0,60 € chez Yvert & Tellier ! Surprenant, non ?

Le timbre rond émis en France en 1998 lors de la Coupe du Monde continue de faire des émules. C'est l'Imprimerie des Postes de Tunisie qui a réalisé ce superbe chamelier doté d'une faciale de 1 000 FCFA (1,58 €).



acheter tout ce qui est disponible à la poste, précisez bien « tout » parce que souvent, le terme de « timbres de collection » ne s'applique qu'aux émissions commémoratives et vous risquez donc de passer à côté des timbres d'usage courant (des surchargés, par exemple) qui pourraient vous intéresser. Cherchez également à entrer en contact avec des personnes qui ont des parents ou des amis localement et qui pourraient, justement parce qu'ils sont sur place, acheter tout ce qui est disponible dans le bureau de poste. Renouvelez cette expérience plusieurs fois dans l'année de façon à être sûr de ne rien manquer ; de plus, et au vu des valeurs faciales des timbres, ce ne devrait pas être trop coûteux, du moins par rapport à ce que coûte le suivi des nouveautés dans les pays d'Europe.

Quel que soit le mode opératoire que vous choisissez, il présente l'énorme avantage de vous procurer les timbres qui sont réellement en service dans ces pays et non ceux dont l'origine est douteuse et qui figurent pourtant bien dans les catalogues. Il faut reconnaître que, à la décharge des éditeurs de catalogues ou de la presse philatélique, la quête des informations n'est pas facile. Si les administrations postales des pays ne communiquent pas sur leur production philatélique (par négligence, par désintérêt ou par défaut de structure adaptée) comment voulez-vous qu'ils n'omettent pas de lister et coter certaines émissions. Inversement, quand ils reçoivent des échantillons de séries, des communiqués parfois bien détaillés, par le biais de diffuseurs apparemment fiables, les mêmes éditeurs se laissent aller les à publier tout en sachant que l'émission peut s'avérer douteuse...

La philatélie africaine est à l'image du continent noir, terre de contrastes et haute en couleurs ;

elle peut être tout aussi naïve que complexe, simple ou excessive, ordinaire ou surprenante, banale ou originale. Alors on aime ou on n'aime pas, mais si vous souhaitez entreprendre une collection différente, riche en anecdotes, une collection qui vous demande des efforts de recherche parce que là, uniquement mettre la main au portefeuille ne suffit pas, et qui mette du soleil dans votre album, alors n'hésitez pas, c'est vraiment celle-là !

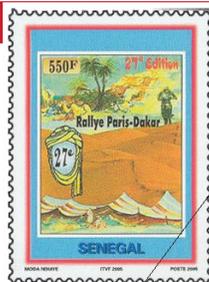
Michel Melot

SÉNÉGAL : la tolérance

La poste du Sénégal a quasiment suivi le même parcours que celle du Niger et c'est près de 300 timbres qui ont été émis en 1999 par exemple, un score assez ahurissant si toutes ces émissions qui figurent aussi bien dans le Michel que dans l'Yvert & Tellier, s'avèrent vraiment légales. Car on peut émettre quelques doutes sur certaines comme cette série de 27 valeurs intitulée « Les échecs » chez l'éditeur français et « Histoire des croisades » chez l'éditeur allemand. L'un et l'autre ont raison puisqu'il s'agit d'une série illustrée de personnages des croisades montrés sous la forme de pièces de jeu d'échecs. Lorsque l'on sait qu'environ 85 % de la population du Sénégal est de confession musulmane, on peut se demander pourquoi et comment un tel sujet (les croisades) a pu faire l'objet d'une émission ?

Après 2000, une année sabbatique sans

aucun timbre, l'Office des postes du Sénégal fait réaliser ses timbres auprès d'imprimeurs tels Cartor et l'ITVF à Périgueux et les fait enregistrer sur le programme WNS.



Un des tout derniers timbres émis en 2005 ; il est dédié au célèbre Rallye Paris-Dakar et a été réalisé par l'imprimerie de Périgueux.

A ranger dans la catégorie des niaiseries, cette figurine appartenant à une série huit valeurs illustrant la série télévisée américaine « The three Stooges ». Difficile de croire que les usagers de la poste du Sénégal aient vu un quelconque attrait à cette émission vraisemblablement destinée aux seuls collectionneurs américains.



La chasse aux timbres illégaux

Dans les années 1990, à la suite de l'apparition de plus en plus fréquente d'émissions frauduleuses et à la demande des pays victimes de ces déboires, l'UPU s'est intéressée au problème et pris plusieurs initiatives. Il y a d'abord eu la création de l'AMDP (Association mondiale pour le développement de la philatélie), une sorte d'interface regroupant les grands acteurs représentatifs de la philatélie : la FIP (Fédération internationale de philatélie), l'ASCAT (Association internationale des éditeurs de catalogues et de publications philatéliques) l'IFSDA (Association internationale des négociants en timbres-poste), l'AIJP (Association internationale des journalistes philatéliques) ainsi que les différentes «ADP» de pays occidentaux comme « Pro Post » de Belgique ou le Fonds pour le développement de la philatélie allemand.

Créée en 1997 par le CEP (Conseil des Opérations Postales) suite à une recommandation du Congrès de l'UPU de Séoul en 1994, l'AMDP est le véritable organe en charge de la philatélie à l'UPU. Deux grands projets sont à porter à son actif : tout d'abord la publication en 1999 du « Guide pour le Développement de la Philatélie », un ouvrage de 150 pages, véritable b-a ba à l'usage des fonctionnaires des postes en charge de la philatélie dans lequel on trouve tout ce qu'il convient de savoir sur le timbre-poste : comment l'émettre, le diffuser, sa promotion, son marketing, son marché, etc..

Ensuite le «WNS» (WADP Numbering System ou Système de numérotation de l'AMDP). Mis au point par l'UPU et l'AMDP, ce procédé a pour objet la numérotation selon une codification précise de tous les timbres officiels émis par toutes les administrations postales participantes. Le but est bien sûr d'identifier avec ce numéro les « vrais » timbres pour les différencier des illégaux. Mis en place en janvier 2002, ce système peut être comparé à une base de données dans laquelle ne sont enregistrés que les timbres légaux. On peut y facilement accéder sur Internet en consultant le site <http://www.wnsstamps.ch>

Enfin la venue, en 2003, d'un membre de poids au sein de l'AMDP puisqu'il s'agit d'INTERGRAF (Confédération Internationale des Industries de l'Imprimerie et annexes), une organisation qui regroupe les imprimeurs dont ceux qui réalisent des timbres. Ces derniers sont par ailleurs tenus de respecter un code d'éthique et des normes sécuritaires très strictes pour l'impression de figurines postales.

TOGO : moins touché que les autres

La poste du Togo fait un peu exception en ce sens qu'elle s'adresse depuis fort longtemps à d'autres imprimeurs que l'Atelier du Timbre en France. Ceci ne l'a pas empêché, à l'image des autres administrations postales d'Afrique francophone, de s'adresser aux mêmes agences et de faire réaliser ses timbres aux USA, à Cuba, etc.. Les thèmes ont-ils tous été pour autant maîtrisés ? Pas tout à fait mais l'on note assez peu d'incongruités. Entre les sujets typiquement togolais ou africains (faune, flore, etc.), émergent les héros de « La Guerre des Etoiles », l'anniversaire de la mort de Jerry Garcia ou l'histoire de la papauté, c'est finalement peu et cela doit être considéré comme purement anecdotique. Membre du programme WNS, la poste togolaise signale ne pas avoir émis de timbres en 2002 et 2003. Le Michel signale pourtant cinq timbres pour 2002 : un commémoratif à l'honneur des victimes du 11 septembre 2001 et quatre valeurs courantes à l'effigie de la chanteuse Bella Bellow. Le premier est coté 2 €, les autres sont listées sans cotes.



Deux timbres émis en 2004 par le Togo. Le premier, relatif aux J.O. d'Athènes, a été réalisé par I.G.P.C. (Inter Governmental Philatelic Corporation). L'autre, qui marque le 30^e anniversaire de la coopération sino-togolaise, a été imprimé en Chine. Il appartient à une série de quatre qui n'est pas cotée par le catalogue allemand. Une des rares émissions du Togo qui semble avoir échappé aux distributeurs de nouveautés en Allemagne.